

FICHE PRATIQUE

N° ASSO/001

PROJET D'EMBAUCHER

1- LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic est l'analyse d'une photographie d'une structure et de son environnement à un instant donné.

Il offre l'opportunité de comprendre la réalité du terrain afin de favoriser l'émergence des potentialités et carences de la zone étudiée.

L'élaboration d'un diagnostic peut notamment porter sur:

L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

- l'identification des publics, des usagers,
- les attentes des membres, le projet associatif et ses évolutions,
- les partenaires, la connaissance des politiques locales et leurs acteurs.

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

- les activités existantes,
- l'étude des besoins,
- le recensement des équipements et leur fonctionnement,
- la détermination des coûts des pratiques,
- les capacités financières de la structure,
- les conditions réglementaires de mise en œuvre des pratiques.

L'ENVIRONNEMENT HUMAIN

- les ressources humaines.

Le diagnostic constitue donc la base d'une démarche de projet. Il permet de susciter, valider, affiner, orienter le projet associatif et de définir les stratégies de mise en œuvre.

FICHE PRATIQUE

2- BIEN APPREHENDER TOUS LES ASPECTS LIES A LA FONCTION EMPLOYEUR

Une fois le diagnostic établi et assimilé, il est important de se poser les bonnes questions sur la fonction employeur, bien avoir à l'esprit tous les aspects liés à la fonction employeur:

- *Employer un salarié est-il vraiment nécessaire ?*
- *Avant d'embaucher, le Président a-t'il réfléchi sur ce qu'implique réellement un emploi en terme d'accompagnement / suivi et qui va l'assumer ?*
- *Pourquoi employer plutôt que de faire appel à du bénévolat ?*
- *Une association est-elle soumise aux mêmes obligations qu'une entreprise traditionnelle ?*
- *Nous sommes nous posés la question du temps que va prendre la démarche d'embauche ?*
- *A-t'on bien pris en compte tout le volet financier lié au futur emploi ?*
- *Je viens d'être élu administrateur, suis-je obligé d'assumer l'emploi contracté par le précédent Conseil d'Administration ? Et ceci dans les mêmes conditions ?*
- *Devenir employeur à part entière est-ce la solution adéquate ?*
- *Ne vaut-il pas mieux faire appel à un intervenant extérieur ?*
- *L'association et tous ses acteurs sont-ils préparés à accepter et à assumer ce nouvel emploi ?*
- *Cet emploi n'implique-t-il pas de passer par une autre voie que l'association ?*
- *Cet emploi est-il réellement nécessaire et possible ?*